

2025-06-26-12 : Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel entre la CCVHA et la commune de Bécon les Granits

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :37
Pouvoirs :6
Quorum :25
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 20/06/2025
Date de clôture : 3 JUIL. 2025 - 3 JUIL. 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Arnaud FREULON, Vincent REBILLARD, David GEORGET, Vincent VIGNAIS, Etienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Jean PAGIS, Patrice TROISPOILS, Isabelle CHARRAUD, Marie-Claude HAMARD, Christian MASSEROT, Marc-Antoine DRIANCOURT, Michel BOURCIER, Françoise PASSELANDE, Muriel NOIROT, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

Pouvoirs :

Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Isabelle CHARRAUD donne pouvoir à David GEORGET, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Brigitte OLIGNON

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250626-2025-06-26-12-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.512-6 à L.512-17 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2022 approuvant la convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Bécon-les-Granits et la CCVHA ;

VU le projet de convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Bécon-les-Granits et la CCVHA ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 mars 2023 validant la gestion en régie de l'ALSH de la commune de Saint-Augustin-des-Bois ;

VU l'avis favorable de la commission Ressources Humaines en date du 10 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 13 juin 2025 ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire « Renouveler la gouvernance et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gestion des ressources humaines responsable » ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la convention après trois années de fonctionnement ;

CONSIDERANT la gestion en régie de l'ALSH de Saint-Augustin-des-Bois à compter du 4 septembre 2023 et la mutualisation de l'accueil des enfants sur certaines périodes avec l'ALSH de Bécon-les-Granits ;

CONSIDERANT qu'en conséquence, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Bécon-les-Granits concernant un agent titulaire de la commune de Bécon-les-Granits lequel exerce d'ores et déjà les missions d'animation les mercredis en période scolaire dans le cadre de prestation de service :

- Un adjoint territorial d'animation pour 803,50h travaillées par an ;

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250626-2025-06-26-12-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025
213

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication.

ENTENDU l'exposé de Monsieur CRUBLEAU, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte de la présentation du projet de convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Bécon-les-Granits et la CCVHA tel que figurant en annexe;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 26 juin 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Brigitte Olignon

Secrétaire de Séance

